



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16
Procurations : 02

Séance du 30 septembre 2016

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, Jean-Luc JOACHIM, Yves OHLMANN, Béatrice TREIL, Michel URBAN, Arny EYERMANN, Frédéric JUNG, Philippe JUNGER, Pia JUNGER, Vanessa KLEIN-MARQUES, Patrick LUTZ, Pascale MEYER, Dominique MOCHEL, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

Membres absents excusés :

Mme Marianne PETER a donné procuration de vote à Mme Béatrice TREIL
Mme Justine HEITZ « » à M. Michel URBAN

Membre absent non excusé : M. Rolph RIEDINGER

Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL a quitté la séance après le vote du point N°3 et a donné procuration de vote à M. Pierre GROSS.

M. Le Maire ouvre la séance et demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point, à savoir :

► Personnel Communal : création d'un emploi d'adjoint administratif de 2° classe en CAE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des personnes présentes, le rajout du point noté ci-dessus. Il sera traité en point 7.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 août 2016
3. Constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Geudertheim (CCAF)
4. Communications diverses
5. Droits de préemption
6. Convention de partenariat avec l'école de musique municipale de Hoerd
7. Personnel Communal :
Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2° classe en CAE
Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Philippe JUNGER, conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 26 août 2016

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 26 août 2016. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté **avec 17 voix pour et 1 abstention**.

3. Constitution de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Geudertheim (CCAF)

- 1. Désignation par le Conseil Municipal d'un conseiller municipal pour siéger en qualité de membre titulaire dans la Commission.**
- 2. Désignation par le Conseil Municipal de deux conseillers municipaux pour siéger en qualité de membres suppléants dans la Commission.**
- 3. Election par le Conseil Municipal de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune titulaires et de deux propriétaires suppléants**

M. le Maire informe :

« Aménager un territoire donné consiste à procéder à une nouvelle distribution des propriétés par création d'un parcellaire rationnel. Cette restructuration est obtenue par des échanges entre les propriétaires ruraux de terrains situés dans un périmètre donné.

En application de l'article L 123-24 du code rural et de la pêche maritime, l'aménagement foncier peut être mis en œuvre corrélativement à la réalisation d'un grand ouvrage public. Il a pour vocation de restaurer les structures agricoles compromises par l'opération.

Le ban communal de Geudertheim étant limitrophe de Hoerdt et de Vendenheim, directement impactés par l'emprise du GCO, et suite à une forte demande des exploitants agricoles locaux souhaitant profiter de l'opportunité d'un possible réaménagement foncier, **la commune de Geudertheim est engagée dans la création d'une commission communale d'aménagement foncier, qui est l'organe actif de l'aménagement foncier.** Il appartient à la CCAF de faire prendre par le conseil départemental toutes les décisions et mesures utiles : délimitation du périmètre, prescriptions à respecter, programme des travaux connexes. »

Puis, M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 16 juin 2016, M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à la désignation d'un conseiller municipal ainsi que de deux conseillers municipaux suppléants et à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission communale d'aménagement foncier de GEUDERTHEIM.

1. Désignation du conseiller municipal

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal désigne :
Mme Michèle HEUSSNER-WESTPHAL, adjointe au maire, domiciliée à Geudertheim
7, Rue Albert Schweitzer

en qualité de **membre titulaire** de la commission communale d'aménagement foncier.

***ADOpte AVEC 17 VOIX POUR
et 1 ABSTENTION***

2. Désignation des deux conseillers municipaux suppléants

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal désigne :

M. Yves OHLMANN, adjoint au maire, domicilié à Geudertheim 1, Rue de la Paix
Mme Béatrice TREIL, adjointe au maire, domiciliée à Geudertheim 1, Rue des Jardins

en qualité de **membres suppléants** de la commission communale d'aménagement foncier.

***ADOpte AVEC 16 VOIX POUR
et 2 ABSTENTIONS***

3. Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 5 août 2016, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 9 août 2016.

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

MM. Pierre FALK, Daniel HECKER, Willy HUCKEL, Martine OHLMANN, Philippe JUNGER, Fabien SUSS, Michel URBAN,

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de : 18

la majorité requise est de 10 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 3 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

M. Michel URBAN	16 voix
M. Willy HUCKEL	16 voix
Mme Martine OHLMANN	16 voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires suppléants :

Ont obtenu au premier tour :

M. Fabien SUSS	16 voix
M. Pierre FALK	16 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux :

- sont élus membres titulaires (au nombre de 3) :

M. Michel URBAN	37, Rue Hornwerck
M. Willy HUCKEL	10, Rue du Château d'eau
Mme Martine OHLMANN	117, Rue du Général de Gaulle

- sont élus membres suppléants (au nombre de 2) :

M. Fabien SUSS	25, Rue du Chevreuil
M. Pierre FALK	8, Rue du Général de Gaulle

4. Communications diverses

a. Monsieur Pierre GROSS

28/08/2016 : Culte de départ Claude CULLMANN
29/08/2016 : Bureau à la CCBZ
31/08/2016 : Réunion Monde Agricole
Etude et projet d'assolement 2017
07/09/2016 : Réunion Zone UB5 – Coteau du Soleil
09/09/2016 : Journée des Maires
12/09/2016 : Bureau et commission développement à la CCBZ
19/09/2016 : Réunion à la CCBZ
28/09/2016 : Réunion CCBZ programmation travaux 2017 – 2020

PERMIS ACCORDÉS ENTRE LE 26/08/2016 ET LE 30/09/2016

Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
M. et Mme Julien LEONARD 3, Rue des Fauvettes 67170 GEUDERTHEIM	3, Rue des Fauvettes GEUDERTHEIM	Extension de la maison d'habitation, construction d'un abri de jardin, installation d'une piscine	20/09/2016
SA ORANGE UPR NORD-EST 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Lieu-dit <i>SCHLEIFGRABEN</i>	Implantation d'un relais de radiotéléphonie Orange	07/09/2016
M. Stéphane ROSER et Mme Nathalie STOLL 9, Rue du Puits 67170 GEUDERTHEIM	Rue des Cerisiers GEUDERTHEIM	Construction d'une maison individuelle	26/09/2016
M. Jérôme FASSEL 25, Route de Bietlenheim 67170 GEUDERTHEIM	Rue Dietweg GEUDERTHEIM	Construction d'une maison individuelle	27/09/2016
M. Patrick LUTZ 13, Rue du Moulin 67170 GEUDERTHEIM	Lieu-dit <i>SCHMIEDLISS</i> GEUDERTHEIM	Création de 2 bâtiments agricoles accueillant une toiture photovoltaïque	29/09/2016

b. Madame Michèle HEUSSNER-WESTPHAL

28/08/2016 : culte d'adieu du pasteur Cl. Cullmann
03/09/2016 : jury fleurissement à Hoerdt
07/09/2016 : réunion relative à l'étude urbaine à mener sur les Coteaux
08/09/2016 : réunion de municipalité
10/09/2016 : commission communication
13/09/2016 : commission communication
17/09/2016 : formation IPAG « Les pouvoirs de police du Maire »
22/09/2016 : réunion de municipalité
23/09/2016 : visite des Pitchouns
27/09/2016 : commission communication

c. Madame Béatrice TREIL

29/08/2016 : Réunion périscolaire
30/08/2016 : Réunion pour le Grand Contournement Ouest de Strasbourg à Vendenheim
03/09/2016 : Notation des 45 maisons fleuries à Hoerdt avec Michèle Heussner, Michel Urban et Renaud Treil
8/09/2016 : Réunion municipalité

10/09/2016 : Visite de l'entreprise Aquarelle Développement dans la zone artisanale avec la commission Communication
 13/09/2016 : Rencontre sur le terrain/forêt avec Vincent Himber et Jean-Luc Joachim
 Commission Communication
 21/09/2016 : Commission Environnement de la CCBZ
 22/09/2016 : Contrôle des poubelles jaunes avec l'ambassadeur du tri Alain Allgeyer dans les rues
 Sainte Maison et Hornwerck
 Réunion municipalité
 24/09/2016 : Permanence mairie
 26/09/2016 : Inauguration boulangerie
 27/09/2016 : Commission Communication
 29/09/2016 : Commission DDmarche de la CCBZ
 30/09/2016 : Conseil municipal

d. Monsieur Yves OHLMANN

21/09/2016 Réunion bureau comité de fêtes
 22/09/2016 Réunion Municipalité
 23/09/2016 Montage piste de danse
 30/09/2016 Mise en place du site pour la fête de la bière

e. Monsieur Jean-Luc JOACHIM

Travaux dans la salle polyvalente et à l'école
 Rdv avec Vincent Himber et Béatrice Treil pour un bilan en forêt
 Réflexion et préparation des travaux 2017
 Rdv avec une entreprise pour l'éclairage de la rampe PMR de l'église

5. Droits de préemption

Ordre	Vendeurs/demandeurs	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie	Acquéreurs
01	Mme Caroline CORNET, née WETZEL Hoerdt	107, Rue du Général de Gaulle	7 – 18	3,92 ares	M. et Mme Xavier CASANOVA 15, Rue du Nord Bischheim

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

** de ne pas faire valoir son droit de préemption* pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Convention de partenariat avec l'école de musique municipale de Hoerdt

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une solution a été trouvée avec l'école de musique municipale de Hoerdt suite à la démission de plusieurs professeurs de l'école de musique de Geudertheim, notamment du directeur. L'école de musique municipale de Hoerdt chapotera les 2 écoles.

L'école de musique de Hoerdt mettra à disposition de Geudertheim M. Laurent WILL, directeur, ainsi que les professeurs, qui seront tous rémunérés par la Commune de Hoerdt. En contrepartie, la

commune de Geudertheim remboursera à la commune de Hoerdtd le montant des rémunérations versées suivant un décompte final au prorata des heures dispensées pour les enfants de Geudertheim.

Les tarifs jusqu'alors pratiqués à Geudertheim seront maintenus et les familles ne seront pas impactées financièrement par ce changement.

A cet effet, le Conseil Municipal est invité à accepter la mise en place d'une convention de partenariat avec l'école de musique municipale de Hoerdtd et à autoriser M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide :**

* **d'accepter** la convention de partenariat avec l'école de musique municipale de Hoerdtd dans le cadre de la mise à disposition de M. Laurent WILL, directeur, ainsi que des professeurs

* **d'autoriser** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. Personnel Communal

Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2° classe en CAE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

* **la création** d'un emploi d'adjoint administratif de 2° classe en contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} octobre 2016.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 30/35°.

La rémunération se fera sur la base du taux horaire du SMIC.

Les attributions consisteront à :

- * accueillir physiquement et téléphoniquement le public
- * gérer l'Etat Civil
- * gérer les invitations pour les diverses manifestations
- * gérer les demandes de location de la salle polyvalente
- * effectuer toutes tâches liées au service administratif
- * renforcer les équipes/périscolaire « *Les Pitchouns ou Les Loustics* » ponctuellement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Divers

Moulin de la Zorn

Terre&Sens vient de reporter l'ouverture de la structure.

Bassin de rétention

Les travaux du bassin situé dans la Rue Hornwerck touchent à leurs fins.

SMICTOM

Journées « portes ouvertes » ayant lieu le samedi, 8.10.2016 à partir de 10 h à Schweighouse.

Boulangerie « L'ami du pain »

La famille PFADT conviait à l'inauguration de leur nouvelle boulangerie à Geudertheim le lundi, 26 septembre 2016 à 18 h.

Conseil Municipal

Le prochain C .M. est fixé au vendredi, 28 octobre 2016 à 18 h 30.

Fête de la bière à Geudertheim

Elle est organisée par le Football Club de Geudertheim le samedi, 1^{er} octobre 2016 en face du Waldeck.

M. Vincent HUMBER, technicien ONF

Celui-ci fait valoir ses droits à la retraite et organisera une petite réception le mercredi, 19 octobre 2016 en salle des mariages.

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 30 septembre 2016
Le Maire



